



Commune de Sergy

Point d'étape de la Zone d'Aménagement Concertée de Sergy

Pour rappel, le projet de la ZAC, qui a débuté en 2015, est prévu sur **3,3 hectares de terrain**. 146 logements, répartis en 13 collectifs de deux étages maximum, dont 2 immeubles sociaux, et 7 maisons jumelées vont être construits, en intégration totale avec l'environnement et les constructions existantes.

L'urbanisation de Sergy a été prévue dans ce quartier proche du bourg pour **éviter de s'étendre sur les zones agricoles et naturelles** et ainsi optimiser les investissements sur les réseaux (eau, électricité, routes...).

Début 2021, un concours d'architectes a permis aux Commissions Urbanisme et ZAC de sélectionner **l'Atelier Thierry Roche de Lyon**.

Après **quatre ateliers de conception**, la Commission ZAC a choisi des aménagements illustrés sur ces visuels.



Le premier visuel représente **l'espace public convivial et naturel** qui reliera la zone Mairie-Annexe-Pétanque à la zone aménagée, le second, **la rue principale avec ses aménagements paysagers**, qui rejoint l'avenue du Jura.

Le 25 janvier prochain, l'Institut de recherche archéologique préventive (INRAP) va débiter les **sondages et diagnostics des sols**.

Les travaux de construction devraient commencer à la **fin de l'année 2022**.

Dans le prochain journal municipal, par le biais d'un sondage citoyens, les sergiens auront la possibilité de **choisir le nom du quartier et de l'espace public central** parmi une sélection de propositions.



20 janvier 2022